Quarante-sixième année. — N° 170. (EDITION DU MATIN) MERCREDI 19 JUIN 1901.

L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5, et à la librairie Watteeuw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46 rue de la Madeleine. — A Moscron, chez M. Ulg. Lacoste, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

LA MARINE A COURT D'OFFICIERS

Voilà fort longtemps que les ministres de la marine et les rapporteurs du budget se plaignent que le nombre de nos officiers de vaisseau soit insuffisant. Il l'est naturellement de plus en plus à mesure que les nouveaux projets de constructions viennent donner à notre flotte un accroissement plus rapide.

Il est évidemment nécessaire d'augmenter le personnel en même temps que le matériel qu'il est appelé à diriger; et cela aurait dû sauter aux yeux de nos gouvernants s'ils avaient des yeux — et de l'argent — pour des détails aussi terre à terre. Il manquait l'an dernier, au dire de M. Fleury-Ravarin, 175 lieutenants de vaisseau et 250 enseignes pour satisfaire aux besoins de la mobilisation. Il en manque aujourd'hui davantage, il en manquera plus encore l'an prochain.

Ajoutons qu'il n'est pas suffisant de pouvoir mobiliser, mais qu'il faut encore prévoir des officiers de remplacement pour continuer la lutte après un premier combat. Songeons ensuite que nous allons non seulement accroître le tonnage de notre flotte en lançant de grosses unités de ligne, mais aussi multiplier les pygmées indépendants : sous-marins, torpilleurs, où l'officier est, plus que partout, indispensable.

Nous serons donc à court et nous le sommes déjà. Ce sont les lieutenants de vaisseau qui les premiers ont fait défaut. Il a fallu prendre dans les escadres pour armer les bateaux de Chine et laisser nos cuirassés sans leur personnel complet.

Jadis, au retour des campagnes lointaines, nos officiers de marine avaient droit à un certain temps de repos qui leur permettait de réparer les fatigues et l'anémie des pays chauds, et de reprendre, dans la plénitude de leurs forces, leurs fonctions sur un autre navire. On a commencé, il y a trois ans environ, par diminuer de moitié la durée de ce repos, puis on l'a supprimé tout à fait.

Tout cela ne suffisait pas; la pénurie devenait plus pressante; il a fallu réduire au strict minimum le nombre des officiers torpilleurs sur les nouveaux cuirassés, qui sont de vraies usines d'électricité. Il a fallu diminuer de six à cinq celui des lieutenants de vaisseau, chefs de quart sur les grands navires de ligne. C'est déjà une sérieuse atteinte au fonctionnement de la flotte. Elle oblige, si on ne veut pas fatiguer le personnel outre mesure, à confier le sort de ces mastodontes à des enseignes, qui peuvent être fort jeunes et encore inexpérimentés; elle ne laisse à bord qu'un nombre d'officiers généralement insuffisant pour la bonne conduite d'un combat de quelque durée.

On voit que la situation était déjà grave; elle le devient plus encore par suite d'une dépêche récente qui décide de supprimer à partir du 1er juillet le cours des officiers-élèves institué à l'école de canonnage en 1896. C'est une mesure dont on ne peut que regretter la nécessité, si l'on songe au rôle directeur de l'officier de tir pendant le combat. Souhaitons que cette désorganisation de nos écoles n'aille pas plus loin et que les Chambres veuillent bien mettre fin à une situation aussi dangereuse.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer à ce sujet que la marine allemande, bien qu'inférieure à la nôtre, a déjà prévu et en partie réalisé des augmentations de cadres qui doivent nous donner à réfléchir.

Si nous comparons l'effectif des jeunes officiers, nous trouverons : en France, 263 aspirants et 170 élèves de l'Ecole navale, en Allemagne, 458 aspirants et 211 cadets.

D...

CHOSES ET AUTRES

Dans un salon trop hospitalier.

La maîtresse de maison aperçoit dans une glace un de ses invités en train de bourrer ses poches de cigares :

Alors, de sa voix la plus aimable et sans se retourner :

— Vous penserez à moi en les fumant !

—×—

M. Prud'homme fit le compte-rendu de la dernière exécution capitale.

— O ironie, dit-il, à cet homme qui allait mourir, on a offert de l'eau-de-vie !

Informations

Mme LOUBET A L'EXPOSITION DE L'ENFANCE

Paris, 17 juin. — Mme Emile Loubet accompagnée de M. et de Mme Henri Poulet a visité ce matin l'exposition de l'Enfance au Petit-Palais.

Elle a été reçue par M. Poubelle, ambassadeur de France, président d'honneur, Henri Rollet, président des sections de l'Exposition, et par MM. Georges Cain, Léo Claretie, docteur Blache. Mme Loubet a visité d'abord les sections de patronage de l'enfance et de bienfaisance, la section artistique des jouets, guidée par les présidents des différentes sections. Parmi les personnes présentes se trouvaient MMmes Waldeck-Rousseau, Delcassé, Millerand, de Selves, Lépine, etc.

La visite s'est terminée vers midi.

L'AFFAIRE DU « FIGARO »

Paris, 17 juin. — Au début de l'audience du tribunal de commerce, on a appelé l'affaire de Rodays-Périvier. Le greffier a annoncé alors que l'affaire était remise.

SUICIDE D'UN EDILE RADICAL

Paris, 17 juin. — On mande d'Evreux que le conseiller municipal radical de Saint-Aubin d'Etreville, M. Grenier, inculpé d'odieux attentats sur de jeunes enfants, vient de se suicider.

LA MINE AUX MINEURS DE MONTHIEUX

Saint-Etienne, 17 juin. — Les actionnaires de la mine aux mineurs de Monthieux, réunis hier soir, à la Bourse du travail, ont décidé de poursuivre les revendications de leur droit au sociétariat, jusqu'à épuisement de toutes juridictions compétentes. Le Syndicat des mineurs de la Loire va organiser une réunion en leur faveur.

LA PIRATERIE AU TONKIN

Marseille, 17 juin. — Le courrier du Tonkin qui est arrivé hier à Marseille apporte des nouvelles très graves sur l'insécurité des postes de la frontière.

Au moment du départ du courrier, un poste de cinquante tirailleurs commandé par un lieutenant, était cerné par les pirates et dans l'impossibilité de se dégager.

On ne sait si les secours seront arrivés à temps. Les journaux locaux croient que la Chine favorise de petites invasions privées pour s'assurer si le Tonkin opposerait une résistance sérieuse à une invasion générale. Les bandes, composées parfois de plus de 1.000 individus, donnent beaucoup de fil à retordre aux troupes françaises qui sont en nombre insuffisant et ont toutes les peines du monde à faire face à toutes ces colonnes mobiles.

LA QUESTION SUCRIERE

Paris, 17 juin. — Un groupe de députés et sénateurs ministériels a fait ce matin une démarche auprès de M. Waldeck-Rousseau pour lui demander de ne pas modifier le régime des sucres, parce que ces modifications pourraient avoir un contre-coup sur les élections dans divers départements.

M. Waldeck-Rousseau a promis de s'occuper de la question. Le conseil des ministres de demain y consacrera sa séance.

COURSES A AUTEUIL

Paris, 17 juin. — Prix Magenta. — 1er, Master Jones, 2. Braucomir, 3. Najac. Prix des Bruyères. — 1er, Robersart, 2. Mars, 3. Formaliste II. Prix Wild Monarch. — 1er, Laval, 2. Fraisier, 3. Jardin. Prix des Tilleuls. — 1er, Séducteur, 2. Sérail, 3. Bilbande. Prix Rougny. — 1er Baskir, 2. Blue Devil, 3. Bedat. Prix Chanceau. — 1er Irisée, 2. Castelmoron.

UN ACHAT DU TSAR

Saint-Pétersbourg, 17 juin. — L'empereur Nicolas vient d'acheter le grand tableau de M. Henri Gervex, qui représente la scène de son couronnement.

LA FRANC-MAÇONNERIE AU POLE

New-York, 17 juin. — M. Evelin Baldwin, l'explorateur polaire qui va diriger l'expédition de l'*America*, vient de quitter New-York pour se rendre à Dundee d'où partira l'expédition.

M. Baldwin, qui est un personnage considérable dans la maçonnerie américaine, emporte avec lui un grand nombre d'étendards maçonniques, qu'il compte fixer en divers points des régions polaires.

LA CATASTROPHE D'ISSY

Les obsèques des victimes

Paris, 17 juin. — Les funérailles des 16 victimes de la catastrophe qui s'est produite vendredi à la cartoucherie Gevelot aux Moulineaux ont été célébrées ce matin au milieu d'une affluence considérable de curieux venus des communes d'Issy, Vanves et de Malakof. Les commerçants des Moulineaux désirant s'associer au deuil des familles des victimes avaient fermé leurs boutiques sur tout le parcours. Le président de la République et la plupart des ministres étaient représentés.

La messe a été célébrée par M. l'abbé de Violaines, curé d'Issy, et l'absoute donnée par M. l'abbé Thomas, vicaire général, représentant l'archevêque de Paris. Pendant l'office la musique du 104e et l'Avenir d'Issy jouent plusieurs morceaux.

Au cimetière MM. Mayer, maire d'Issy; Ulrich, représentant le ministre de l'intérieur; Laurent, secrétaire général de la préfecture de police; Autrand, secrétaire général de la préfecture de la Seine; Gervais, député; Barbier, vice-président du conseil général et Gévelot, ont pris successivement la parole.

Nous avons fait prendre ce matin à l'hôpital Boucicaut des nouvelles des victimes de la catastrophe. En général, leur état est plus satisfaisant. M. Turpin a passé une nuit relativement bonne et maintenant les médecins ont espoir de le voir survivre à ses horribles blessures.

La date des obsèques de Mme Gaudmer n'est pas encore fixée. Le corps est resté à l'hôpital d'où il sera transporté à Issy-les-Moulineaux.

L'ARRESTATION D'UN MAIRE

Un notaire radical. — Faux et abus de confiance Les victimes

Paris, 17 juin. — On a annoncé l'arrestation et l'incarcération à la prison de La Châtre, sous l'inculpation de faux, abus de confiance et détournements, du notaire, Boulade, maire d'Aigurande.

Il n'est pas sans intérêt de relever que M. Boulade était en outre conseiller général, délégué cantonal, officier d'académie, récemment encore suppléant du juge de paix et l'un des plus artifs agents du parti radical dans l'Indre, et tout particulièrement de M. le premier président et sénateur Forichon.

On sait d'autre part que ce dernier prépare les voies à M. Brisson, pour la candidature législative à Chateauroux.

L'arrestation du notaire politicien cause dans tout le pays un émoi considérable. Les victimes sont toutes de petits cultivateurs à la confiance desquels Boulade s'était longtemps imposé, à l'aide de ses nombreux titres officiels. C'est depuis dix ans, le troisième notaire de cet arrondissement venant à sombrer dans des conditions identiques, à la suite d'une carrière consacrée au soutien de la politique radicale.

L'AFFAIRE DE POITIERS

Le testament de Mme Monnier

Poitiers, 17 juin. — Le testament de Mme Monnier est interprété, ainsi qu'on devait le prévoir, comme la preuve matérielle, irréfutable que la défunte ne persécutait nullement sa fille, qu'elle l'aimait au contraire beaucoup, et qu'elle s'était bien souciée aussi longtemps que ses forces physiques et morales le lui avaient permis de la situation présente et de l'avenir de sa malheureuse enfant.

On n'hésite plus à penser que si elle a tenu sa fille éloignée du monde pendant de nombreuses années, c'était uniquement pour elle.

L'opinion enfin rassurée considère que M. Marcel Monnier ne peut être considéré plus longtemps comme complice d'un crime qui n'a point été exécuté.

LES INCIDENTS DE S'-NAZAIRE

Contre la procession. — Les pétards. — Une panique. — Les blessés

Paris, 17 juin. — Les incidents qui se sont produits hier à Saint-Nazaire, pendant la procession, sont beaucoup plus graves que les dépêches ne l'annonçaient cette nuit. 40 manifestants ont lancé des pétards sur les premiers communiants. Une panique se produisit ; des enfants furent foulés aux pieds ; la croix fut brisée. On tenta d'incendier un reposoir. La police et la gendarmerie intervinrent pour rétablir l'ordre. Un manifestant a reçu un coup de sabre à la tête, ; un autre au ventre. Il y a 4 blessés. On a opéré seize arrestations qui n'ont pas démaintenues.

Une lettre anonyme avait été envoyée au curé pour l'informer de la manifestation. On remarque, dans les buvettes, certains étrangers venus pour exciter les passions.

LA GRÈVE

EST-ELLE UN CAS DE FORCE MAJEURE?

Paris, 17 juin. — On se souvient de la grève quasi générale qui, au mois d'octobre 1898, paralysa tous les grands travaux publics alors en cours, à l'occasion des préparatifs de l'Exposition universelle. Cette grève a soulevé un point de droit fort intéressant, qui a été examiné hier par le conseil de préfecture de la Seine.

M. Lazics, entrepreneur de construction de l'aqueduc du Loing et du Lunain, vit, en octobre 1898, ses chantiers envahis par des grévistes qui débauchèrent ses ouvriers. Pour faire reprendre à ceux-ci le travail, il fallut que M. Lazics leur payât un salaire supérieur à celui fixé dans le cahier des charges.

M. Lazics réclame aujourd'hui à la Ville de Paris, avec laquelle il avait traité pour la construction de l'aqueduc du Loing et du Lunain, la différence entre le prix du salaire des ouvriers prévu au contrat et le prix payé aux ouvriers, différence qui s'élève à plusieurs millions de francs.

D'après l'article 28 des clauses générales des marchés passés avec les entrepreneurs, la Ville de Paris « garantit ceux-ci en cas de force majeure ». C'est-à-dire que, par exemple, si, par suite d'un ouragan, des travaux ont été détériorés, la Ville prend à sa charge les frais nécessaires pour la reconstruction de ces travaux.

La grève quasi générale de 1898 est-elle un cas de force majeure ?

Telle est la question qui était soumise au conseil de préfecture de la Seine.

Le conseil, après plaidoiries de Me Caton, avocat de M. Lazics, et de Me Bourdillon, avocat de la Ville de Paris, vient de nommer un expert, M. Carlier, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, avec mission : « 1° de faire connaître si les circonstances qu'il aura relevées lui paraissent de nature à donner à la grève dont il s'agit le caractère de force majeure et d'évaluer l'indemnité qu'il conviendrait d'allouer à M. Lazics ; 2° de rechercher les circonstances dans lesquelles les chantiers de M. Lazics ont été envahis. »

M. Carlier devra, en outre, déterminer l'étendue du dommage causé à M. Lazics.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Un amendement de M. Ribot et de 85 autres députés

Paris, 17 juin. — M. Ribot et quatre-vingt-cinq députés de toutes nuances, progressistes, comme MM Aynard, Audiffred, Barthou, Boudenoot, Ferry, Méline, Krantz, Jules Legrand, Poincaré, Renault-Morlière, Thierry, etc., ou radicaux comme MM. Chautemps, Dumont, Gerville-Réache, Villejean, etc., ont déposé l'amendement suivant au projet de Caisse nationale des retraites ouvrières :

Un crédit de 25 millions de francs sera inscrit chaque année au budget du ministère de l'intérieur pour venir en aide, par des allocations annuelles, aux personnes âgées de soixante-cinq ans ou atteintes soit d'une infirmité permanente, soit d'une maladie incurable, dépourvues de ressources et incapables de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence.

Ce crédit sera réparti par la loi de finances entre les départements en tenant compte de leurs besoins, de leurs charges, de leurs ressources et des sacrifices qu'ils se seront imposés, avec le concours des communes, pour l'assistance des travailleurs invalides.

Dans chaque département, le conseil général fera une répartition entre les communes, en tenant compte des mêmes éléments.

Les pensions seront concédées par le conseil général, sur la proposition du conseil municipal.

La part contributive de l'Etat dans chaque pension ne pourra excéder 75 francs.

EN ALGÉRIE

Soulèvement annoncé. — Les Anglais Documents saisis

Un journal reproduit, à titre de document, une lettre saisie à Sétif, adressée de Figuig par un sieur El-Moghardi Sid Mohammed Ben el Hadj Moghardi aux fils de Mokrani le révolté de 1871, et dans laquelle ceux-ci sont priés, au nom de Bou Amama de se préparer à un soulèvement général de toute l'Algérie.

« Nous commencerons la guerre l'hiver prochain ou au printemps prochain, dit cette lettre, avec nos amis les Anglais, qui nous aideront à chasser les Français de notre pays. Lorsque nous serons redevenus maîtres, nous ferons purer les Anglais et nous serons chez nous comme auparavant.

» Avertissez donc nos frères de se procurer des armes et des munitions et de se tenir prêts pour le grand jour.

» Nous arriverons par le Sud ; nous avons des armes, des munitions, des chevaux, des chameaux et des soldats en aussi grand nombre que les sauterelles. »

L'AMBASSADE MAROCAINE

Le départ de Marseille pour Lyon

Marseille, 17 juin. — L'ambassade marocaine est partie ce matin par le train de neuf heures 15, se rendant à Lyon.

Elle a été saluée sur le quai de la gare, par M. Grimanelli, préfet des Bouches-du-Rhône ; le général de Forsantz, représentant le général en chef parti hier pour les Alpes, et quelques membres de la colonie marocaine.

Son Excellence Si-Abdelkrim-ben-Sliman a dit encore au moment du départ combien il était touché de l'accueil qui lui a été fait par les autorités civiles et militaires, et des sympathies dont la population marseillaise n'a pas cessé d'entourer les membres de l'ambassade. Ils garderont de leur trop court séjour le meilleur souvenir.

Si-Abdelkrim-ben-Sliman a avisé le préfet qu'il adresserait de Paris une offrande pour les pauvres de Marseille.

L'arrivée à Lyon

Lyon, 17 juin. — L'ambassade marocaine venant de Marseille est arrivée à 2 heures 20. A la gare, elle a été reçue par le général Zédé, gouverneur militaire de Lyon ; M. Alapetite, préfet ; M. Augagneur, maire socialiste.

L'ambassade, escortée par un peloton de 22 dragons, est descendue au Grand Hôtel. Elle a été saluée sur tout le parcours par une foule sympathique.

Cette après-midi, les envoyés marocains rendront visite à la caserne de la Part-Dieu où ils seront reçus par le général Zédé, gouverneur militaire, qui ordonnera devant eux divers exercices de cavalerie. Puis, ils iront à la préfecture, et enfin à la mairie.

Ils passeront la soirée au théâtre des Célestins.

LE MONUMENT DE BISMARCK

Inauguration du monument à Berlin. — Imposante solennité

Berlin, 17 juin. — Le monument de Bismarck a été inauguré hier après-midi, en présence de l'empereur et de l'impératrice.

Une foule énorme assistait à la cérémonie. L'emplacement où elle a eu lieu était orné de verdure et de drapeaux. Le temps était couvert.

On remarquait parmi les assistants, le prince Herbert de Bismarck, le comte de Bulow, chancelier de l'Empire, secrétaire d'Etat, et les ministres.

Après avoir passé devant le front de la compagnie qui rendait les honneurs, l'empereur a pris place avec l'impératrice sous un dais. Un chœur, composé d'un millier d'écoliers, a entonné un chant, et M. de Levetzow a prononcé le discours d'inauguration, auquel a répondu le comte de Bulow.

L'hymne national a ensuite été chanté par les 8.000 personnes qui prenaient part à la cérémonie ; puis, M. Lovetzow a demandé l'autorisation de découvrir le monument. Sur un signe de l'empereur, le voile est tombé et l'on a aperçu la gigantesque et imposante statue, sur le piédestal de laquelle on lit ce seul mot : « Bismarck ».

Au même moment, l'eau des fontaines s'est mise à jaillir. L'empereur a gravi seul les marches du monument et a déposé la première couronne ; la foule a fait entendre de bruyants vivats.

Le souverain s'est ensuite tourné du côté du prince Herbert de Bismarck, pendant que l'on chantait l'hymne : « L'Allemagne, l'Allemagne au-dessus de tout ! » Puis, l'empereur et l'impératrice ont visité le monument, au pied duquel étaient amoncelées les couronnes déposées par les députations.

Après un vivat adressé à l'empereur par le comte de Ballestrem, président du Parlement allemand, et accueilli avec enthousiasme par la foule, l'empereur et l'impératrice se sont retirés.

LE COUPONNEMENT DE N-D. DE BREBIÈRES

Albert, 17 juin. — Les cérémonies du couronnement de Notre-Dame de Brebières, rehaussées de la présence d'un grand nombre de prélats, ont commencé aujourd'hui au milieu d'un immense concours de fidèles.

Demain mardi consécration de la basilique du père Coubé; mercredi couronnement de la Vierge miraculeuse et discours par Mgr Touchet, évêque d'Orléans.

Voici la liste des prélats qui assistent à ces cérémonies : les cardinaux-archevêques de Reims et de Rennes ; les archevêques de Cambrai, Sens, Tours, Rouen, Besançon, Avignon et Bagdad ; les évêques d'Amiens, Soissons, Beauvais, Chartres, Orléans, Arras, Evreux, Troyes, Nevers, Moulins, Le Mans, Limoges, Rodez, Clermont, Cahors, Bayeux, Luçon, Gap, Meaux, Langres, Monaco, Oran, la Martinique, la Guadeloupe.

Il y a, en outre, trois évêques de missions et deux abbés mitrés.

Chambre des Députés

Séance du lundi 17 juin 1901

La séance est ouverte à une heure, sous la présidence de M. Deschanel.

Emprunts des villes de Roubaix et Tourcoing

La Chambre adopte un projet de loi autorisant les villes de Roubaix et Tourcoing à contracter des emprunts.

L'OCTROI DE LYON

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'octroi de Lyon.

M. Ferrand critique la taxe de 5 % sur la propriété bâtie. On impose même, dit-il, les locaux vacants, ce qui est en opposition avec les lois existantes. L'orateur demande que ces locaux soient exempts, comme cela a lieu en matière de contributions directes.

L'amendement, combattu par le Gouvernement et la Commission, est repoussé par 240 voix contre 225. Plusieurs autres amendements sont repoussés et les articles 10 à 20 sont successivement adoptés.

Le vote sur l'ensemble

M. de la Ferronnays. — Au nom de mes amis je viens faire une courte déclaration. La discussion nous a montré le caractère vexatoire du projet, et le discours de M. Aynard nous a démontré que c'étaient les haines sociales qui dictaient les tarifs. (Applaudissements à droite ; vives exclamations à l'extrême gauche ; M. Caillaux affecte de rire).

M. de la Ferronnays, très sévère, à M. Caillaux. — Vous pourriez répondre et ne pas rire ainsi, Monsieur le Ministre. (Marques d'approbation à droite ; exclamations à l'extrême gauche).

M. Charles Bos. — Il a le droit de rire !

M. de la Ferronnays. — Votre projet viole le principe de l'égalité des citoyens devant la loi. (Très bien à droite). Il engagerait les autres villes dans une mauvaise voie. Aussi, bien que nombre d'entre nous soient partisans de la suppression des octrois, (exclamations à l'extrême gauche), comme votre projet consacre des injustices, nous déclarons que nous voterons contre. (Vifs applaudissements à droite ; exclamations à l'extrême gauche).

M. Aynard vient de nouveau combattre le projet : Je regrette, dit-il, que le Gouvernement ait laissé aborder la réforme de l'octroi par des moyens et des méthodes qui la compromettent peut-être pour toujours. (Applaudissements). Cette réforme ne peut être faite que d'une façon nationale. Néanmoins, j'aurais voté le projet parce que je reste partisan des libertés municipales et de la suppression des barrières, mais, avec l'article 9, vous laissez créer une école d'oppression locale qui fera beaucoup d'élèves, je le crains.

A cause de cet article, je ne voterai pas le projet. (Vifs applaudissements).

M. Binder combat, lui aussi, le projet. L'extrême gauche l'invective.

Il le repoussera parce qu'il est attentatoire à la liberté et qu'il a été voté, dans des conditions d'arbitraire fantastiques, par une majorité anti-libérale, despotique même, prête à tout, pliée sous la cravache du maître. (Salves d'applaudissements).

L'extrême gauche invective furieusement l'orateur.

L'ensemble du projet est adopté par 314 voix contre 114.

Les pensions civiles

Le ministre des Finances dépose un projet de loi modifiant la loi de 1853 sur les pensions civiles. Le projet, à la demande de M. Louis Ricard, est renvoyé à la Commission d'assurances et de prévoyance sociales.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion concernant les retraites ouvrières.

M. de Gailhard Bancel a la parole. Il estime qu'une caisse de retraites serait facilement instituée avec une organisation corporative du travail ; il préconise cette organisation et rappelle les services attachés rendus par les corporations. (Très bien à droite).

L'orateur est partisan de l'obligation des retraites, mais non pas versées dans la caisse de l'Etat. Les sociétés de secours mutuels vont souffrir de la fondation de la caisse de l'Etat qui mettra la main sur l'épargne des travailleurs. Avant de légiférer, au moins aurait-on dû consulter les syndicats et les associations intéressées.

L'orateur voit la solution du problème dans la création

FEUILLETON DU 19 JUIN 1901. N° 56

LE SERGENT RENAUD

Par PIERRE SALES

DEUXIEME PARTIE

VII. — (SUITE)

— De quel côté, mon colonel ?

— Là... où vous êtes... à droite...

— Pardon, mon colonel... pardon...

Et il cherchait fiévreusement.

— Pardon... C'est ce que je ne trouve rien...

Il chercha vivement de l'autre côté.

— Encore rien ? interrogea Brettecourt.

— Rien, mon colonel... D'ailleurs deux boutons de votre vêtements étaient défaits...

— Les bandits! prononça Brettecourt d'une voix mourante; ils n'ont pas pu m'assassiner, mais ils m'ont volé!... Ah! mon Dieu!

Il poussa un soupir si lamentable que Jean Renaud l'entendit. Supposant que le colonel perdait connaissance, il entra dans la case et vit Brettecourt et Frédéric qui se regardaient comme pétrifiés. Il demeura immobile contre la porte, cherchant à deviner ce qui se passait. Le colonel l'appela.

— Approchez, Jean Renaud. Nous voilà forcés de vous mettre dans la confidence d'un secret qui n'était qu'à M. de Villepreux.

Frédéric tomba sur une chaise et se cacha le visage dans les mains. Le colonel continua :

— M. de Villepreux, le père de votre capitaine, m'avait confié une trentaine de mille francs pour les remettre à son fils en cas de besoin; son fils m'a demandé cette somme aujourd'hui; je l'ai touchée à la banque où je l'avais déposée. Et je viens de me la laisser voler par ces assassins... Je ne m'en suis aperçu que tout à l'heure...

— Et c'est cela qui vous inquiétait, mon colonel?... Attendez-moi une seconde !

Il bondit hors de la case, courut à la sienne et revint presque aussitôt. En pénétrant de nouveau chez Frédéric, il tendit une liasse de billets de banque au colonel et dit gracieusement :

— Cela me forcera à faire des économies, ce qui étonnera beaucoup ma mère et ma grand'mère.

Puis, avec une délicatesse parfaite, il ressortit, ne voulant plus troubler le tête-à-tête de Frédéric et du colonel.

— Quel ami! s'écria Frédéric avec attendrissement.

— Vous n'en aurez jamais de meilleur, répliqua le colonel. Prenez la somme; je vais me retirer avec Jean Renaud; comme nous l'avons convenu, rompez vos arrêts, allez payer votre créancier. Et demain je doublerai votre punition. Profitez du moment où nous nous éloignerons pour sauter par une fenêtre... Je pense que vous ne jouerez plus ?

— Ah! certes, non, mon colonel! La leçon est trop forte! Si vous aviez succombé ce soir, je me serais reproché votre mort toute ma vie...

— Il paraît que je ne devais pas mourir, dit à voix basse Brettecourt. Les moyens de la Providence sont mystérieux... Appelez Jean...

Cette fois, les forces l'abandonnaient complètement. Jean, appelé par Frédéric, souleva le colonel et le fit sortir de la case; ils eurent à peine fait quelques pas que le blessé perdit connaissance. Jean le chargea sur ses épaules et le porta chez lui.

On peut se figurer le trouble que causa dans la citadelle la nouvelle qui courut alors, d'une tentative d'assassinat contre le colonel de Brettecourt. Jean Renaud raconta ce qui s'était passé, sans dire un mot de la station qu'ils avaient faite chez Frédéric; et il acheta, avec une dizaine de piastres, le silence du factionnaire.

A la faveur du trouble, Frédéric était assez facilement sorti de la citadelle; mais, quand il revint, il fut vu, signalé au rapport. Et, le lendemain, Brettecourt, qui, quoique malade, avait voulu continuer son service, lui infligeait huit jours d'arrêts en plus de sa première punition.

Mais, deux jours après, le colonel était forcé de passer le commandement à son lieutenant-colonel; une fièvre terrible s'était emparée de lui. On le transporta à l'hôpital. Et bientôt la nouvelle se répandit que son état s'aggravait. Sa blessure, qui eût peut-être été insignifiante en France, causait de déplorables conséquences sous ce climat meurtrier. Les accès de fièvre le prenaient chaque soir et redoublaient tous les jours de violence. Et un jour vint où le médecin en chef, le considérant comme perdu s'il restait plus longtemps à Hanoï, déclara qu'il n'y avait plus qu'un moyen de sauver le colonel de Brettecourt : le renvoyer en France.

Lorsqu'on annonça au malade que son départ pour la France était décidé, il répondit tranquillement :

— J'accepte, si en même temps que mois vous renvoyez le capitaine de Villepreux et le sergent Jean Renaud. Puisque je suis exposé à mourir, je ne veux pas mourir loin d'eux.

Le général en chef accorda aussitôt la demande du colonel, et Jean Renaud et Frédéric de Villepreux furent tout surpris de recevoir l'ordre de partir immédiatement pour escorter le colonel de Brettecourt, qui retournait en France.

Ils quittèrent Hanoï vers le 15 juillet, dans un sampan que traînait une canonnière; le colonel n'aurait pas pu supporter la trépidation produite par le vapeur. Un infirmier l'accompagnait et ne devait le laisser que lorsqu'il serait à bord d'un paquebot; Frédéric et Jean ne le quittaient jamais. Cet homme si rude se laissait soigner comme un enfant. Cet homme, qui avait si souvent cherché la mort, redoutait la mort maintenant; l'amitié qui emplissait son cœur pour ces deux beaux jeunes gens, le rattachait à la vie; et il acceptait leurs soins comme s'ils eussent été de sa famille.

Son état ne se modifia point tant qu'il furent sur le fleuve; mais à l'approche de la mer, il ressentit une fraîcheur bienfaisante. Et, quand on l'eut transporté sur le vapeur qui fait service entre Haï-Phong et la Cochinchine, il dit à ses jeunes amis :

— Je crois que je ne mourrai pas.

Le voyage jusqu'à Saïgon le fatigua; mais la fraîcheur des nuits le reposait. Et, à Saïgon il éprouva une joie d'enfant en retrouvant le *Saghalien*.

Son état ne cessa pas dès lors de s'améliorer. Il se promenait sur le pont, entre Jean et Frédéric, les faisant parler, les interrogeant et trouvant à leurs confidences un charme infini. A Ceylan, il put descendre à terre et se promener au milieu de la superbe végétation qui entoure la ville; et, comme les jeunes gens poussaient des cris d'admiration, il leur dit :

— Tout cela ne vaut pas une prairie de France, avec un rideau de peupliers et une jolie rivière.

De là, Jean et Frédéric envoyèrent des dépêches pour annoncer leur retour. Le reste du voyage s'effectua sans incident. Le passage de la mer Rouge fatigua un peu le colonel; mais la mer Méditerranée et l'approche de la France le guérirent complètement.

Ils arrivèrent à Marseille à la fin du mois d'août. Une immense foule était sur le môle. Le temps était superbe, très clair. Le colonel, Jean et Frédéric se tenaient à l'avant du bateau. Au moment où le vapeur passait devant la jetée, une femme assez jeune, qui était au premier rang, poussa un grand cri, puis tomba évanouie.

— Ma mère ! s'écria Jean Renaud... Maman !...

Et, les bras tendus vers elle, il éclata en sanglots, balbutiant :

— Maman, maman !...

VIII

LA DECADENCE D'UNE GRANDE FAMILLE

La vie que menaient à Paris les dames de Villepreux faisait depuis longtemps l'admiration du faubourg Saint-Germain. On savait, avec trop de certitude, hélas! que le marquis Honoré de Villepreux avait, par sa conduite indigne, ruiné sa mère et sa femme, et jamais personne n'avait entendu une de ces nobles femmes proférer une plainte, jamais personne n'avait vu leurs larmes; jamais personne ne leur avait entendu faire la moindre allusion à leur brusque changement de fortune. La vieille marquise avait bien des amies : à aucune d'elles elle n'avait fait la confidence de ses malheurs. Et, malgré le désir de tout savoir, qui passionne les Parisiens aussi bien que les habitants des petites villes, on n'avait rien pu découvrir des côtés intimes de cette catastrophe : on avait dû se contenter des signes apparents de la décadence de cette grande famille. Et on était unanime à reconnaître qu'elle était supportée avec autant de noblesse par les femmes que de petitesse par le marquis.

(*A suivre*). PIERRE SALES.